

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil municipal du 13 novembre 2015

Le treize novembre deux mille quinze, à 18h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le six novembre deux mille quinze, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Maire.

Monsieur Pierre ETIENNE, Conseiller municipal, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil Municipal : 35

Membres du Conseil Municipal en exercice : 35

PRESENTS : 28

Christine GUILLEMY, Bérangère ABBA, Jean-Charles BERTHIER, Gérard BOCQUILLON, Jacky BOICHOT, Céline BRASSEUR, Johann CLERC, Didier COGNON, Karine COLOMBO, Abbès DJANTI, Pierre ETIENNE, Isabelle FENAUX, Paul FLAMERION, Jessica GOULIN, Gérard GROSLAMBERT, Béatrice JEHLE, Patrick LEFEVRE, Marie-Christine MURGIDA, Valérie NEDELEC, Véronique NICKELS, Sophie NOEL, Catherine PAZDZIOR, Frédéric PERRIN, André-Xavier RESLINGER, Frédéric ROUSSEL, Catherine SFEIR, Marielle THIBOUT, Patrick VIARD

EXCUSES : 6

Odile DECHANET, Yasmina EL FAQIR, Paul FOURNIE, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Michèle LEMAIRE, Bernard SIMON

ABSENT : 1

Axel CAUSIN

PROCURATIONS : 6

Odile DECHANET à Marie-Christine MURGIDA, Yasmina EL FAQIR à Abbès DJANTI, Paul FOURNIE à Isabelle FENAUX, Delphine GAUTIER-SDIGHA à Patrick LEFEVRE, Michèle LEMAIRE à Valérie NEDELEC, Bernard SIMON à Christine GUILLEMY

Monsieur Pierre ETIENNE est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité.

1- Emprunts structurés- Protocole transactionnel avec la Caisse Française de Financement Local, SFIL et Dexia Crédit Local- Autorisation de signer

La ville de Chaumont a souscrit 2 emprunts structurés. Elle a souhaité désensibiliser sa dette en sortant définitivement ces emprunts structurés de son bilan. CAFFIL, SFIL et DCL ont accepté de prendre en considération la demande de refinancement.

A cette fin, la ville de Chaumont et CAFFIL, SFIL et DCL souhaitent formaliser le refinancement dans le cadre d'un protocole transactionnel régi par les articles 2044 et suivants du Code Civil.

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'autoriser Madame le Maire :

- à signer le protocole transactionnel,
- à passer tous les actes nécessaires à l'exécution de celui-ci.

2- Budget principal- Décision modificative n°03 suite au protocole transactionnel de désensibilisation des prêts structurés

Le protocole transactionnel de réaménagement des emprunts structurés doit faire l'objet d'écritures comptables encadrées.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement,
- Le vote par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

3- Désaffectation, déclassement et cession du bâtiment « Arago »

Le Conseil décide à l'unanimité:

- * de constater que les locaux et terrains compris dans l'enceinte de l'école Arago ne sont plus affectés ni à service public, ni à l'usage direct du public.
- * de désaffecter les locaux et terrains compris dans l'enceinte de l'école Arago, cadastrés section BC n°494 pour une surface de 9a58ca.
- * de prononcer le déclassement du domaine public communal de ces biens pour les faire entrer dans le Domaine privé communal.
- * de céder à la SCI LAUCAREST, représentée par Monsieur et Madame GUIOT Eric, ou à toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, cet ensemble immobilier cadastré section BC n°494 pour une surface de 958 m², au prix de 230.000,00 € hors frais et taxes.
- * de donner tous pouvoirs à Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement à son représentant, pour signer les pièces nécessaires à la régularisation de cette opération.

Fait à CHAUMONT, le 9 Décembre 2015

Le Maire,


Christine GUILLEMY